

CESSION DE PARTS

LES SOUSSIGNES :

1°) – La société GESTION 4 CONSEIL,

société à responsabilité limitée au capital 2 676 358 euros, dont le siège social est fixé à CLERMONT-FERRAND (63000) 56 boulevard Gustave Flaubert, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 301 503 066.

Représentée par Monsieur Claude AUBERT, co-gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

De Première Part

Ci-après dénommée "LE CEDANT"

3°) – Monsieur Bruno ROZAN,

Né le 2 janvier 1960 à CUSET (03),

Demeurant 66 rue de Constantine 03200 VICHY,

Marié avec Madame Sylvie REMONDIN sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître BEAUDONNET Robert, Notaire à VICHY, préalablement à leur union célébrée à la Mairie de LAPALISSE le 11 août 1990.

De Seconde Part

Ci-après dénommé "LE CESSIONNAIRE"

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

Aux termes de statuts en date CLERMONT-FERRAND (63) du 21 novembre 1986, ainsi que divers autres actes, il existe une société à responsabilité limitée de commissaires aux comptes dénommée *VISAS 4 COMMISSARIAT* » au capital de 96.420 €, divisé en 3.214 parts sociales de TRENTE euros chacune, dont le siège est à CLERMONT-FERRAND (63) – 56, Boulevard Gustave Flaubert, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 339.418.535, et qui a pour objet :

- l'exercice de la profession de Commissaires aux comptes telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires.



CESSION DE PARTS

Par les présentes, la société GESTION 4 CONSEIL, cédant, soussigné de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Bruno ROZAN, cessionnaire, soussigné de seconde part qui accepte, la pleine propriété d'une part sociale, portant le numéro 2, lui appartenant dans la société « VISAS 4 COMMISSARIAT ».

PROPRIETE JOUISSANCE

Au moyen de la présente cession, Monsieur Bruno ROZAN, sera propriétaire de la part cédée, à compter de ce jour, et en aura la jouissance par la perception de tous les dividendes, revenus et produits qui pourront être distribués, à compter de ce même jour.

En conséquence, le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

PRIX - MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de CENT TRENTE NEUF EUROS SOIXANTE SEPT CENTIMES (139,67 euros) par part, soit :

- 139,67 euros pour la part cédée par la société GESTION 4 CONSEIL, laquelle somme a été payée comptant, ce jour par le cessionnaire au cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

AGREMENT DES ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'article 10 § 2 des statuts, la présente cession a été dûment agréé par décision collective extraordinaire des associés en date du 7 septembre 2009.

FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.



SIGNIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article L 221-14 du code de commerce, la signification à la société sera remplacée par le dépôt d'un original du présent acte de cession au siège social, contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

IMPOSITION SUR LA PLUS-VALUE

Le cédant reconnaît avoir été avisé par le rédacteur de l'obligation de déclarer avec l'ensemble de ses revenus la plus-value imposable qu'il a pu réaliser par le présent acte, sauf à faire valoir un cas d'exonération.

ENREGISTREMENT

Pour l'enregistrement des présentes, il est précisé que la société VISAS 4 COMMISSARIAT n'est pas à prépondérance immobilière.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'expiration de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la société.

Fait à CLERMONT ED

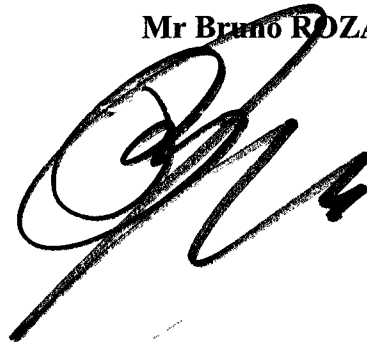
Le 30-09-2009

en 7 originaux

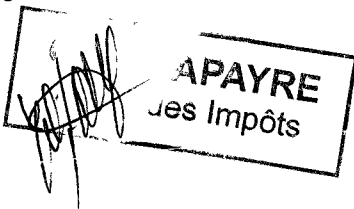


Pour la société GESTION 4 Conseil,
Mr Claude AUBERT

Mr Bruno ROZAN



Enregistré à : SIE CLERMONT-FERRAND NORD OUEST - PES
Le 12/11/2009 Bordereau n°2009/963 Case n°9 Ext 4590
Enregistrement : 25 € Pénalités :
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agente



APAYRE
des Impôts